

BULLETIN DE RENTREE AUX PARENTS



Ce début d'année scolaire est marqué par une actualité mouvementée sur le plan social et climatique. Les phénomènes météorologiques par leur intensité, ont provoqué des perturbations significatives qui montrent la nécessité de se préparer.

Bien sûr, notre solidarité se portera en direction de nos voisins de la Caraïbe durement frappés par les derniers phénomènes. Le collège mettra en place des actions concrètes auxquelles vous serez naturellement associés.

Sur les conséquences des événements sociaux, tout sera mis en œuvre pour rattraper le retard pris par les élèves de façon à atteindre les objectifs fixés par les programmes.

D'ores et déjà, sur le site du collège, des conseils, méthodes, exercices et des ressources pédagogiques sont mis à la disposition des élèves. Souhaitons qu'ils en fassent bon usage.

Permettez-moi en dépit de tous ces bouleversements de nous souhaiter une bonne et fructueuse année scolaire.

Que réussite et épanouissement soient au nombre des fruits récoltés par nos élèves et vos enfants tout au long de cette année scolaire.



Bienvenue

S'agissant précisément de l'actualité de l'établissement, nous accueillons M. Patrice BELLUNE en qualité de Principal Adjoint depuis le 1er Septembre 2017. Je sais pouvoir compter sur le sens de l'hospitalité de la communauté josphine.

➤ **L'accès au collège par les élèves est réglementé :** les élèves ne sont pas autorisés à entrer ou sortir sans respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du collège. L'accès et la sortie, sont contrôlés par un adulte de l'établissement. Je demande également aux élèves de ne pas rester groupés sur le trottoir devant le Collège. Trop d'automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse.

Les parents désireux de se rendre au collège **doivent impérativement passer par l'accueil** et y **présenter une pièce d'identité**. Je vous remercie pour votre concours.

PONCTUALITE

Respect Mutuel

Apprendre

PEDAGOGIE

Motivation

Ecoute

FELICITATIONS

COMMUNICATION

Bienveillance

Cette nouvelle année scolaire est placée sous le signe du dynamisme et du renouveau, et je souhaite attirer votre attention sur plusieurs points :

1. EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe administrative, technique et pédagogique est complète. L'équipe d'encadrement est constituée de moi-même, Mme Odile Pierre-Charles, Principale, M. Patrice Bellune, Principal-Adjoint, M. Jean-Luc Augustinien, Directeur-Adjoint en Charge de la SEGPA, Mme Béatrice Pétris Gestionnaire et de Mmes Humbert et Soules, Conseillères Principales d'Education.

2. SUIVI PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF DES CLASSES

Vos principaux interlocuteurs sont dans l'ordre les Professeurs Principaux, les autres professeurs, les C.P.E, et enfin la Direction.

NIVEAUX	1-PROFESSEURS	2-C.P.E.	3-DIRECTION
6 ^{ème}	P.P. DES CLASSES	Mme SOULES	PRINCIPALE
5 ^{ème}	P.P. DES CLASSES	Mme SOULES	PRINCIPAL-ADJOINT
4 ^{ème}	P.P. DES CLASSES	Mme HUMBERT	PRINCIPALE
3 ^{ème}	P.P. DES CLASSES	Mme HUMBERT	PRINCIPAL-ADJOINT
Segpa	P.P. DES CLASSES	Mmes SOULES/ HUMBERT	DIRECTEUR-ADJOINT

Les emplois du temps définitifs sont en service à compter du 25 septembre 2017. Les codes d'accès à l'Environnement Numérique de Travail (Pronote) vous seront donnés rapidement. Vous aurez ainsi accès aux notes, aux absences, au cahier de texte, et à toutes les informations concernant la vie du Collège. Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet de l'établissement à l'adresse : <http://site.ac-martinique.fr/clgbelleetoile/>

3. STRUCTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le collège ainsi que les 9 écoles de la ville constituent un RÉSEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE. Nous accueillons en Enseignement Général 640 élèves répartis en 26 divisions soit en moyenne 25 élèves par division. En Enseignement Général et Professionnel Adapté nous accueillons 48 élèves répartis sur 4 divisions. Dans l'esprit d'une plus grande équité et d'une cohérence plus forte, les classes sont actuellement nommées selon un principe numérique :

Sixièmes	601	602	603	604	605	606	607	
P. Principaux	Mme. Hospice	Mme. Shomoréak	Mme J. Baptiste	Mme. Bureau	Mme Thimonga	Mme Magloire	M. Libos	
Cinquièmes	501	502	503	504	505	506	507	508
P. Principaux	Mme Trabot	Mme Ducteil	M. Vroust	Mme. Hodiaumont	Mme Mauriol	Mme Vallerey	Mme Valdor	Mme Sébastien
Quatrièmes	401	402	403	404	405	406	407	
P. Principaux	M. Schaffer	M. Jean	M. Jaubert	M. Colas	Mme Rogers	Mme Louis Sidney	Mme Duval	
Troisièmes	301	302	303	304	305	306	307	308
P. Principaux	Mme Hospice	M. Lecurieux	Mme Louisor	M. Magné	Mme Dégras	M. Baudrier	M. Boulch	Mme Merton

Au sein des classes, les options demeurent et de nombreux projets de classes viennent compléter cette architecture pédagogique en lien avec le projet, les instructions officielles et le projet d'établissement.



4. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

a. Journée scolaire

Dans le respect des rythmes scolaires et du temps de l'enfant, la journée scolaire se limite à 7 heures au lieu de 8, avec une unique récréation à 09H55 (voir carnet page 5).

L'établissement est ouvert aux élèves à 06H45. La dernière heure de cours se termine à 15H45.

b. Ponctualité, Gestion des retards et conséquences

La ponctualité et l'assiduité d'un élève, sont les bases pour sa réussite scolaire. C'est également une préparation à leur future vie citoyenne et sociale.

Les élèves sont pris en charge par leurs professeurs à **06h55**. Au-delà, jusqu'à **07h05** l'élève est considéré comme retardataire. Le billet d'entrée en classe est alors obligatoire.

« Trois retards dans une même semaine sans motifs jugés valables par l'administration entraîneront une retenue » (page 8 du règlement intérieur).

c. Charte des règles de civilité du collégien p. 11 art-15

Je vous encourage vivement à lire avec vos enfants la « **charte des règles de civilité du collégien** »: Elle pose en résumé les bases du Vivre-Ensemble et insiste sur les règles de la scolarité, le respect des personnes et le respect des biens communs.

d. Mesures d'encouragement, sanctions et punitions p. 11 art- 15

☺ Les pages 31, 32 du carnet , nommées « **satisfécit** » sont réservés aux mentions positives qui peuvent être décernées aux élèves au quotidien. Cette mesure vise à encourager les élèves à bien faire. Elle contribue à souligner de manière concrète, leur capacité à répondre aux attentes quant au respect des règles.

Le satisfécit permet alors, de souligner un comportement positif d'un élève pour une action, une proposition, un projet mené à son terme...

☹ De nouvelles punitions sont mises en place pour renforcer l'apprentissage du « métier de l'élève ». Il s'agit de réponses graduées en fonction de l'attitude de l'élève :

- **La mise en garde**, pour signifier à l'élève le caractère inadapté d'un agissement
- **La réprimande**, pour monter d'un cran dans le signalement
- **La retenue**, si le comportement souligné n'évolue toujours pas

A noter **la simplification du permis à points** qui devient un véritable outil de gestion des incivilités quotidiennes. L'élève possède un unique permis au capital de 20 points par trimestre. Les points perdus peuvent être regagnés auprès de l'éducateur qui a notifié sa suppression. Le solde de points en fin de trimestre, est reporté à titre indicatif sur le bulletin sous forme de note. (p.25 du carnet).



5. RÉORGANISATION ET AMÉLIORATION DE L'ESPACE

- ◆ Après le nettoyage de l'ensemble de la surface des toitures, une véritable cour de récréation est mise à la disposition des élèves. C'est également un espace de rangement pour l'ensemble des classes. Ceci est de nature dès le matin à mettre les élèves en condition de travail en favorisant le Calme, la Concentration et le Contrôle de soi (« règle des 3C »). Les murs ont été également rafraîchis, le préau repeint pour offrir aux élèves et à la communauté un cadre de vie agréable.
- ◆ L'infirmerie a été déplacée et repositionnée dans un pôle social-santé pour offrir un meilleur accueil aux élèves et aux familles.
- ◆ Un point vie scolaire supplémentaire (situé dans une partie de l'ancienne infirmerie) a été ainsi créé pour renforcer la surveillance et l'encadrement des élèves à l'intérieur de l'établissement
- ◆ Un projet de création d'un espace Parent est en cours de réalisation. Cet espace répond à une volonté d'impliquer d'avantage les parents dans la vie du collège et de mettre à leur disposition des outils, des ressources leur permettant d'exercer au mieux leurs rôles et missions.

6. DEMI - PENSION

Trois forfaits sont proposés (1 jours, 2 jours ou 3 jours). Le montant du forfait choisi est trimestriel. Pour l'instant, il vous a été demandé une avance de 50,40 €. Au retour des vacances de Toussaint, une facture sera remise à votre enfant. Bien sûr, les « jours de grève » seront déduits du solde demandé.

Chaque élève doit toujours être en possession de sa carte. Elle est valable pour toute la durée de la scolarité. Toute carte perdue ou dégradée doit être remplacée sans délais aux frais des parents (10 euros).

7. MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont prêtés aux élèves par l'établissement. Les élèves ont l'obligation d'en prendre soin. Les manuels doivent être couverts et un sac adapté est nécessaire à leur protection et leur transport . Les livres dégradés ou perdus devront être remboursés.

8. BOURSES

La campagne de bourse se fait désormais en ligne. La campagne est ouverte jusqu'au 18 octobre 2017. Les parents qui souhaitent faire une demande, doivent se connecter via un compte Education Nationale à l'adresse suivante: <http://portail-famille.ac-martinique.fr/ts>
Pour accéder à ce compte, le collège vous délivre un identifiant et un mot de passe.

Rappel : les bourses sont attribuées sous condition de ressources.

Notez bien que les demandes de bourse ne peuvent se faire que durant cette campagne.

9. ASSOCIATION SPORTIVE

L'Association Sportive (A.S) du collège, rattachée à l'UNSS, est une association **ouverte à tous les élèves inscrits au collège**. Elle propose la pratique d'activités sportives encadrées par les professeurs d'EPS du collège. Elle offre à tous les élèves qui s'y inscrivent, la possibilité de se perfectionner dans différentes activités sportives déjà abordées dans le cadre de l'EPS, ainsi que la découverte de nouvelles pratiques.

Pour toute information n'hésitez pas à vous rapprocher des enseignants du collège et à consulter le site de l'établissement.

<http://site.ac-martinique.fr/clgbelletoile/>



10. SERVICE MÉDICO SOCIAL

→ **Médecin scolaire** : Le médecin est présent au collège le mardi, vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone

Tout élève ayant un problème de santé avec des conséquences sur sa scolarité doit être connu du service infirmerie. Un projet d'accueil individualisé (P.A.I) est mis en place pour tout élève présentant une pathologie particulière. Ce projet est élaboré dans le cadre d'une réunion avec les parents, l'élève, le médecin scolaire, l'infirmière, le professeur principal, le CPE...

→ **Infirmière**: Elle est présente dans les écoles de la circonscription et dans le collège, elle accueille les élèves avec l'autorisation des professeurs. Ils sont alors orientés vers l'infirmerie par le « point accueil » de la vie scolaire.

→ **Assistante sociale** : L'assistante sociale reçoit les élèves et leur famille : lundi, mercredi et vendredi.

11. COMMUNICATION FAMILLE-COLLÈGE

L'établissement, à travers ces missions, cherche à établir avec les familles un climat de confiance permettant de progresser ensemble dans une co-responsabilité éducative. **Une bonne communication et une relation de confiance entre l'école et la famille** sont donc indispensables. La qualité de cette relation a une influence directe sur le climat scolaire, l'ambiance dans la classe ainsi que sur les apprentissages de l'enfant.

Cette communication peut prendre diverses formes :

- Les **circulaires** permettant d'informer les parents d'événements particuliers.
- Le **carnet de correspondance** permettant l'échange d'informations ayant trait à la vie quotidienne : remarques, annonces occasionnelles, avis d'absences ou de sanctions, etc. Les parents doivent donc le consulter régulièrement.
- Les bulletins trimestriels
- La prise de rendez-vous avec les interlocuteurs concernés
- Les rencontres parents-professeurs
- Le site internet de l'établissement
- L'interface numérique Pronote
- Les échanges mails et téléphoniques
- La coéducation implique un respect mutuel des acteurs. Cette confiance réciproque rassure l'enfant.

12. CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Ils seront distribués aux élèves dans les classes à partir du jeudi 05 octobre. Il y en a deux par élève. Merci de bien penser à les réclamer à votre enfant et surtout de bien vérifier les mentions qui y sont portées. En cas d'erreur, pensez à avertir sans tarder le **secrétariat** du collège.



13. ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La réussite de la scolarité de votre enfant est liée au **dialogue qui s'établira entre les personnels de l'établissement et vous-même** et de votre implication dans l'accompagnement de sa scolarité. Les **Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration** se dérouleront le Mercredi 18 octobre 2017 de 8h à 13h.

- ⇒ Chaque parent est électeur
- ⇒ Le matériel de vote est remis à vos enfants la semaine qui précède
- ⇒ Le bureau de vote est situé au collège
- ⇒ Il vous est possible et recommandé de voter par correspondance



14. COORDONNÉES DES PARENTS

Si un changement intervient dans votre situation (adresse, situation familiale, numéro de téléphone fixe, professionnel, portable...), merci de bien vouloir le signaler au plus tôt par écrit au secrétariat du collège.

15. QUELQUES DATES À RETENIR

- Premier trimestre jusqu'au 2 décembre 2017
- Assemblée Générale des représentants des parents samedi 30 septembre à 8h30
- Election des parents mardi 18 octobre 2017
- Rencontre parents / Equipe pédagogique le jeudi 19 octobre 2017
- Arrêt des notes du premier trimestre le 24 novembre
- Cross de la circonscription 1er décembre 2017
- Conseils de classe du lundi 04 au 12 décembre 2017
- Rencontre parents-professeurs et remise des bulletins: mi-décembre
- Voyage scolaire du 26 janvier au 03 février 2018
- Dates de stage des 301 : du 20 novembre au 08 Décembre 2017 et du 05 au 23 mars 2018
- Dates de stage des 401 : du 22 janvier 2018 au 02 février 2018
- Stages en entreprises des classes de 3èmes : du 26 février au 03 mars 2018
- 2ème Trimestre jusqu'au 02 mars 2018

16. ZOOM SUR QUELQUES PROJETS

Le climat de la ville est favorable aux plantes, aux fruits, aux fleurs et aux nombreux projets qui fleurissent chaque jour dans notre établissement...

Axes du projet d'établissement

1. **Poursuivre, promouvoir et améliorer la réussite de tous les élèves, vers une plus grande ambition scolaire.**
2. **Mettre l'accent sur les pratiques éducatives vers l'acquisition des compétences sociales et civiques.**
3. **Mettre en place une organisation pédagogique favorisant la réussite de tous (dans le cadre de la réforme du collège et de la Segpa vers plus d'inclusion).**
4. **Inscrire les élèves dans l'amélioration de leur cadre de vie et dans la maîtrise de leur environnement.**
5. **Promouvoir une politique de communication interne et externe partagée.**

Projets de classe ou de niveau

1. Classe Patrimoine : Pratiquer le gommier à voile pour développer l'esprit d'équipe et apprendre à réussir collectivement
2. Des jeunes Joséphins, à l'école du cinéma.
3. E-Twinning : « Mon quotidien est merveilleux », échange culturel avec un établissement scolaire de l'espace francophone européen.
4. Devenir reporter sportif

5. Météorologie et découverte du monde de l'aéronautique – préparation au Brevet d'Initiation Aéronautique (B.I.A)
6. Yole à Belle Etoile /découverte et perfectionnement de la pratique de la yole traditionnelle
7. Mieux connaître l'entreprise pour une orientation choisie
8. Fédérer les élèves du REP de SAINT-JOSEPH autour du cross des établissements scolaires de la commune (Cross C. S)
9. Du jardin à l'assiette
10. Tutorer les élèves à besoins éducatifs particuliers afin de les aider à prendre leur envol
11. Territoires d'ici et d'ailleurs : « liannaj kiltirel », échanges culturels entre la Martinique et la Savoie ?
12. Projet développement durable
13. Jean Bernabé « Un Met-a-manniok de la Langue Créole »
14. Une célébration de la Semaine du Créole en l'honneur de Jean BERNABE
15. Sensibilisation à la langue des signes et au braille
16. Natation pour non nageur
17. Et les autres projets...

17. DISPOSITIF « EN ROUTE VERS LE BREVET »

Professeur référent: M. Bruno BAUDRIER

Le dispositif spécifique de préparation au DNB se déroule le vendredi après midi de 13H45 à 15H45.

Ce dispositif est centré sur les quatre épreuves finales écrites : français, mathématiques, histoire, sciences et technologie.

Les élèves de 3ème et leurs parents seront informés des vendredis après-midi concernés

Rappel: il n'y a pas de demi-pension le vendredi. Les parents devront prendre les dispositions nécessaires. Les élèves ont la possibilité de déjeuner sous le préau.

18. INFORMATIONS UTILES

- Suite au passage de l'ouragan Maria l'établissement n'est plus joignable par téléphone, vous pouvez toutefois nous joindre par mail : ce.9720021r@ac-martinique.fr
- Rencontre parents / Equipe pédagogique le jeudi 19 octobre 2017
- Vacances de toussaint : du 20 Octobre 2017 après les cours au 06 novembre 2017 selon l'emploi du temps

Je tiens chers parents, à vous remercier de l'attention que vous aurez accordée à ces informations essentielles. Notre mission de faire réussir vos enfants, nos élèves, ne pourra aboutir sans une étroite collaboration et une bonne harmonie mutuelle.

A tous, parents, élèves, je souhaite une fois de plus une bonne année scolaire.

La Principale, Odile Pierre-Charles

PROJETS
SAVOIR ETRE
SAVOIR FAIRE
EDUCATION INCLUSION
ORIENTATION
ENSEMBLE
VALORISER
SCOLARITE
CONNAISSANCES
VALEURS





LES HORAIRES DANS LE DETAIL

LE MATIN

Ouverture du portail	6h45
Rangement	6h55
Début des cours	7h00
Recréation	de 9h55 à 10h10
Fin des cours de la matinée	12h10

L'APRES MIDI

Rangement	13h40
Début des cours	13h45
Fin des cours de la journée	15h45

Le portail du collège est toujours fermé, les entrées et sorties sont surveillées.



**BONNE ANNÉE
SCOLAIRE**
ET
**BONNE RÉUSSITE
À TOUS !**

